CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL JEUNES "Trophée Bertrand Tessier"

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 JUIN 2021 AU GOLF DE L'ODET

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne". Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs et joueuses qualifié(e)s doivent être licencié(e)s de la Ligue de Bretagne de Golf et s'être acquitté(e) du Badge Fédéral 2021.

DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES 2021

En raison du contexte sanitaire, les championnats départementaux qualificatifs pour le championnat de Bretagne ne seront pas tous réalisés.

Pour les Comités Départementaux dont le championnat n'aurait pas été effectué, la sélection sera basée sur les autres résultats acquis au cours de compétitions de club disputées avant le 4 juin 2021. Afin de tenir compte des contraintes de distance autorisées pour se rendre dans un club (≤10 km) le nombre minimal de scores pris en compte sera de :

- 2 pour les joueuses et joueurs ne pouvant jouer qu'en mai ;
- 4 pour celles et ceux qui pourront jouer dès le mois d'avril.

L'E.T.R se réserve le droit de qualifier un joueur qui n'aurait pas pu participer à une ou plusieurs épreuves, soit parce qu'il a joué une compétition golfique d'une catégorie supérieure (grand-prix, divisions adultes, etc...), soit pour une raison médicale justifiée et agréée par la commission sportive de la Ligue de Bretagne.

Le nombre total de joueuses et joueurs retenu sera limité à 130.

Les quotas prévisionnels de répartition entre les différents Comités Départementaux sont les suivants :

	U12*		U14		U16	
C.D	F	G	F	G	F	G
22	1	8	4	4	2	2
29	1	8	1	2	2	6
35	4	8	1	12	3	6
56	1	7	1	7	3	7
Σ	7	31	7	25	10	21

^{*} Peut comprendre également des joueuses et joueurs U10 surclassés U12 en fonction de leurs performances.

Ils sont susceptibles d'être augmentés en fonction des performances réalisées et/ou des avis exprimés par les responsables départementaux et validés par la Commission Sportive de la Ligue.

FORME DE JEU

Stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour

Catégories :

U 16 Minimes garçons et filles nés en 2005 et 2006
U 14 Benjamins et Benjamines nés en 2007 et 2008
U 12 garçons et filles nés en 2009 et après

Distances de jeu préconisées : voir § 5-3-6-4 du Vade-mecum sportif fédéral de l'année en cours

Ordre de jeu : 1er jour : par ordre croissant des index et par catégories

2ème jour : par ordre inverse des résultats du 1er tour et par catégories

Classement: Addition des scores "Bruts" des 2 tours.

En cas d'égalité de score pour la 1ère place, un play-off en « trou par trou » sera organisé. En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play-off en "trou par trou" sera organisé.

CONDITIONS PARTICULIERES

Epreuve "non-fumeur": Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3)

Appareils de mesure de distance : L'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance. - Pénalité pour non-respect de la règle - Stroke play et Match Play : 1ère infraction : le joueur encourt la pénalité générale / 2e infraction : Disqualification

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets: Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs: Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le terrain en dehors des fairways à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. En cas d'infraction constatée, le comité de l'épreuve statuera sur une possible disqualification.

Moyens de déplacements : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

Téléphone portable: Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur est déconseillée. De plus, les téléphones portables devraient être éteints pour ne pas gêner les autres joueurs. Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

QUALIFICATION POUR L'INTER-REGION

Le nombre de qualifiés est fonction des résultats et des participants par catégorie hors Minimes. Ce nombre sera déterminé par "l'Équipe Technique Régionale" (E.T.R.).

Pour les Minimes, la première joueuse et le premier joueur du classement non qualifiés par le mérite amateur sont sélectionnés pour le Championnat de France Minimes du mois d'octobre.

Wild-cards: à titre exceptionnel l'ETR se réserve le droit de repêcher un joueur non qualifié qui n'a pas pu participer à une ou plusieurs épreuves parce qu'il a joué une compétition golfique d'une catégorie supérieure (grand-prix, divisions adultes, etc...), une raison médicale justifiée et agréée par la commission sportive de la Ligue de Bretagne, un séjour scolaire à l'étranger, etc...

ENGAGEMENT

Les inscriptions se font par l'EXTRANET par l'intermédiaire des Clubs.

DATE LIMITE: 7 jours pleins avant le 1er jour de l'épreuve

Droit d'engagement : gratuit.

Pour tous renseignements : <u>lique.bretagne.golf@wanadoo.fr</u>